



ARRETE N° AR2025_081

**PORTANT AUTORISATION A UN COMMERÇANT
D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC**

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
VU le code de la voirie routière,
VU le code de commerce,
VU la demande en date du 22 juin 2025, par laquelle Monsieur Thierry DEDEYSTER sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer son commerce de vente à emporter de pizzas, lors d'une manifestation à la salle polyvalente de la commune

ARRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Thierry DEDEYSTER est autorisé à occuper :

- le samedi 27 septembre 2025, l'emplacement au niveau du 16 rue des Coutures, devant l'entrée de la salle polyvalente, afin d'exercer son commerce de vente à emporter de pizza lors de la manifestation de Madame MAGALINI.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire. Elle est personnelle, incessible.

Article 3 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : La présente autorisation est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 5 : MM.

- la secrétaire de mairie,
- le commandant de la brigade de gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Mantes-la-Jolie ;
- Monsieur le chef du centre de secours principal de Maule.

Date et signature du maire

Affiché le 22/09/2025

Fait à Goussonville, le 22
septembre 2025



Le Maire,
Fabrice LEPINTE

Emplacement 16 rue des Coutures, devant l'entrée de la salle polyvalente

